N° 3490

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 novembre 2026

N° 188

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2026-2027

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 novembre 2026

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire [(1)] chargée de proposer un texte sur le projet de loi de **finances** *de* **fin** *de* **gestion** *pour* **2026**,

PAR M. Philippe JUVIN,

Rapporteur général,
Député

PAR Mme Christine LAVARDE,

Rapporteure générale,
Sénatrice

(1) Cette commission est composée de : M. Thierry Cozic, *sénateur, président* ; M. Éric Coquerel, *député, vice-président* ; M. Philippe Juvin, *député, rapporteur général* ; Mme Christine Lavarde, *sénatrice, rapporteure générale.*

Membres titulaires : M. Jean-François Husson, Mme Marie-Carole Ciuntu, MM. Vincent Capo-Canellas, Pascal Savoldelli et Mme Maryse Carrère, *sénateurs* ; M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Claire Marais-Beuil, M. Denis Masséglia, Mme Estelle Mercier et M. Jean-Paul Mattei, *députés.*

Membres suppléants : M. Jean-Raymond Hugonet, Mme Sophie Primas, M. Michel Canévet, Mmes Florence Blatrix Contat, Nadège Havet, MM. Grégory Blanc, Christopher Szczurek, *sénateurs* ; MM. Jocelyn Dessigny, Paul Midy, Mme Claire Lejeune, MM. Christian Baptiste, Benjamin Lucas-Lundy et Michel Castellani, *députés.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17e législ.) : Première lecture : **3434, 3443** et T.A. **364**

Sénat : Première lecture : **172**, **176** et T.A. **34** (2026-2027)
Commission mixte paritaire : **187** (2026-2027)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026 se réunit au Sénat le vendredi 20 novembre 2026.

Elle procède tout d'abord à la désignation de son Bureau, constitué de M. Thierry Cozic, sénateur, président, de M. Éric Coquerel, député, vice-président, de Mme Christine Lavarde, sénatrice, rapporteure pour le Sénat, et de M. Philippe Juvin, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

Étaient également présents M. Jean-François Husson, Mme Marie-Carole Ciuntu, M. Vincent Capo-Canellas, M. Pascal Savoldelli et Mme Maryse Carrère, sénateurs titulaires, Mme Florence Blatrix Contat, MM. Grégory Blanc et Michel Canévet, sénateurs suppléants, ainsi que M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Claire Marais-Beuil, M. Denis Masséglia, Mme Estelle Mercier et M. Jean-Paul Mattei, députés titulaires, et MM. Jocelyn Dessigny et Christian Baptiste, députés suppléants.

*

* *

La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Le projet de loi initial comportait 10 articles, dont l'article liminaire. En première lecture, l'Assemblée nationale n'ayant pas adopté le projet de loi, tous les articles du projet de loi restent en discussion. Au Sénat, 5 articles ont été adoptés sans modification, et 5 articles ont été modifiés.

Je rappelle qu'une commission mixte paritaire (CMP) peut, sur chaque article restant en discussion, choisir la rédaction de l'une ou l'autre des deux assemblées, ou retenir une rédaction de compromis, proposée par les rapporteurs ou tout autre membre de la commission.

Le rapporteur de la dernière assemblée saisie, c'est-à-dire le rapporteur général du Sénat, va présenter les conclusions de ses travaux, mais je cède d'abord la parole au vice-président de notre CMP.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Une nouvelle fois, l'Assemblée nationale a rejeté un texte, que le Sénat a ensuite adopté en y apportant des modifications. Comme le passé l'a déjà prouvé, cela n'est pas un obstacle à l'élaboration d'un texte de compromis par la CMP. Les rapporteurs feront des propositions ; j'en ferai également, notamment concernant les dépenses des collectivités territoriales liées aux primes Ségur accordées aux soignants.

Mme Christine Lavarde, rapporteure pour le Sénat. – Mes premiers remerciements s'adressent à Philippe Juvin, avec qui j'ai mené les travaux préparatoires de cette CMP dont nous espérons qu'elle sera conclusive. Comme cela vient d'être rappelé, l'Assemblée nationale n'ayant pas voté le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2026, le Sénat a travaillé sur la copie initiale du Gouvernement.

L'objet de notre CMP n'est pas de refaire les débats. Nous partageons le constat que, à la différence de l'année 2025, ce PLFG acte l'échec de la politique budgétaire du Gouvernement. Nous observons une aggravation du déficit, qui passe de 5 % à 5,4 % en loi de finances de fin de gestion.

Le Sénat a validé certains mouvements de crédits proposés, et a adopté ce texte. Il s'agit d'un texte de constatation ; son vote ne correspond en aucun cas à une validation politique de l'action menée en 2026. Le Sénat a adopté 40 amendements, sachant qu'un certain nombre étaient identiques, et cela inclut deux amendements de coordination du Gouvernement en fin d'examen.

À l'issue de l'examen, le solde budgétaire est dégradé de 390 millions d'euros par rapport au texte initial, et ce pour divers motifs. Un montant significatif, notamment 151 millions d'euros corrigeant une erreur matérielle au niveau du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », repose sur le Gouvernement.

Le Sénat a aussi adopté des amendements coûteux, déposés ou soutenus par le Gouvernement : ils portaient, entre autres, sur les agriculteurs, le gazole non routier (GNR), la lutte contre le narcotrafic, l'acquisition d'hélicoptères pour la gendarmerie. Je note, à cet égard, que le Gouvernement est lui-même responsable d'une partie de la dégradation votée par le Sénat.

Le Sénat a décidé d'augmenter les autorisations d'engagement (AE) du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », notamment pour répondre aux demandes en matière de logement social. Nous avons constaté une forte réduction des AE sur la mission « Outre-mer », aussi bien en 2026 qu'en 2027. C'est la raison pour laquelle le Sénat a décidé de voter ces crédits. Il s'agira de déterminer la hausse raisonnable pour un texte promulgué au milieu du mois de décembre.

Enfin, le Sénat a maintenu le plafond des taxes affectées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) inscrit dans la loi de finances initiale (LFI).

Ce plafond était déjà inférieur à la trajectoire contractualisée entre l'État et les CCI.

Le Sénat est attaché à l'affectation d'une partie des quotas carbone aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en zone rurale. La manière dont ces crédits ont été distribués en 2026 était différente de celle de 2025, avec, cette année, un effet de levier plus important pour les AOM bénéficiaires de la mesure.

À l'issue de nos travaux, la prévision de solde public pour 2026 demeure à 5,4 %. Nous devons conserver cet objectif aujourd'hui. Depuis les votes du Sénat, nous avons travaillé avec Philippe Juvin pour parvenir à un texte commun, qu'il va présenter maintenant.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je remercie Christine Lavarde, avec qui j'ai travaillé sur ce texte. Je vais vous présenter les principales conclusions de ce travail en commun, qui prennent en compte les apports du Sénat, tout en répondant à un certain nombre de préoccupations exprimées lors des débats à l'Assemblée nationale.

Le PLFG tire les conséquences de l'exécution budgétaire. Comme l'a indiqué Christine Lavarde, il acte la dégradation de la prévision de déficit, désormais établie à 5,4 points de PIB. Nous tentons de préserver cet objectif dans notre proposition de compromis qui inclut des rectifications de prévisions de recettes et de dépenses provenant du Gouvernement.

À l'article 1er, qui porte sur les ajustements de dispositions relatives à l'affectation des ressources à des tiers, nous proposons de supprimer la baisse du plafond de 25 millions d'euros de la taxe pour frais de chambre allouée à CCI France ; il s'agit d'une préoccupation exprimée par nos deux assemblées.

Par ailleurs, nous proposons également de supprimer la disposition qui prive les AOM de l'affectation de 100 millions d'euros de recettes issues des enchères de quotas carbone. Il s'agit d'un point important pour le Sénat, qui répond également à la préoccupation de plusieurs groupes à l'Assemblée nationale.

Ces deux modifications conduisent à diminuer les recettes du budget de l'État de 125 millions d'euros.

À l'article 2, nous procédons à une rectification de l'ordre de 300 000 euros du montant des recettes affectées à la première section du CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Nous intégrons également la rectification, proposée par le Gouvernement, d'une erreur sur les recettes de la deuxième section. Nous revenons ainsi sur la révision à la hausse de 151 millions d'euros prévue à tort par le texte déposé.

En termes de recettes, nous tenons également compte du versement, annoncé par le Gouvernement, d'un reliquat de fonds de Bpifrance d'un montant de 19 millions d'euros.

Concernant le budget général de l'État, les crédits augmenteront de 301 millions d'euros en AE et de 161 millions d'euros en crédits de paiement (CP).

Sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », trois modifications sont issues d'amendements adoptés aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat : 24 millions d'euros pour les aides à l'achat du GNR ; 10 millions d'euros pour l'arrachage des vignes ; et 3 millions d'euros pour la gestion des forêts. S'y ajoutent 10 millions d'euros pour le soutien à la production de sucre en outre-mer et 6 millions d'euros pour le fonds hydraulique agricole.

Sur la mission « Cohésion des territoires », nous proposons de retenir un amendement adopté par l'Assemblée nationale, qui augmentera les CP du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 9 millions d'euros, ainsi que deux amendements spécifiques à l'outre-mer pour le financement de la lutte contre les sargasses et du plan « Chlordécone », pour un total de 2,4 millions d'euros en AE et de 1,9 million d'euros en CP. Ces points relèvent de l'urgence pour les territoires concernés.

Sur la mission « Crédits non répartis », un amendement adopté par le Sénat et discuté par l'Assemblée nationale vise à étendre la prime spécifique d'installation aux fonctionnaires de l'État originaires de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, pour 0,2 million d'euros.

Concernant la mission « Écologie, développement et mobilité durables », est retenu l'amendement du Gouvernement relatif aux aides à l'achat de carburant pour les pêcheurs, soit 8 millions d'euros en AE.

Sur la mission « Économie », nous proposons un amendement adopté par le Sénat soutenant à hauteur de 19 millions d'euros les petites entreprises touchées par les dégradations des 17 et 18 octobre derniers, ainsi qu'un amendement plus technique tirant les conséquences d'une sous-exécution des crédits du plan France Très Haut Débit, de l'ordre de 40 millions d'euros.

Pour la mission « Gestion des finances publiques », nous proposons d'inscrire l'amendement adopté à l'Assemblée nationale et au Sénat visant à augmenter les moyens de la douane en outre-mer, notamment pour lutter contre le narcotrafic, à hauteur de 30 millions d'euros.

Pour la mission « Outre-mer », au-delà de l'amendement du Gouvernement tirant les conséquences de l'actualisation des prévisions relatives aux exonérations de cotisations dites « LODEOM » (loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer), à hauteur de 21 millions d'euros, il a paru nécessaire de prévoir des crédits pour le logement en outre-mer.

Le sujet a été longuement débattu tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Sur cette ligne budgétaire unique (LBU), nous proposons 50 millions d'euros en AE pour revenir sur une partie des annulations prévues dans le

texte initial et pour permettre à un certain nombre de projets locaux d'avancer, ainsi que 300 000 euros en AE pour les Jeux du Pacifique, dont chacun comprend l'importance pour nos territoires ultramarins.

Sur la mission « Régimes sociaux et de retraite », un amendement des rapporteurs tire les conséquences d'une sous-exécution des crédits de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim), à hauteur de 46 millions d'euros.

Sur la mission « Sécurités », conformément à un amendement du Gouvernement adopté au Sénat, sont prévus la reconstitution et le renouvellement d'équipements de la police nationale, à hauteur de 8 millions d'euros. Un autre amendement du Sénat prévoit 65 millions d'euros en AE pour l'achat de quatre hélicoptères destinés à la gendarmerie nationale.

Enfin, concernant la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », les prévisions de dépenses relatives à la prime d'activité, au revenu de solidarité active (RSA) et aux primes de fin d'année sont actualisées pour un total de 105,2 millions d'euros.

Les crédits des budgets annexes et des comptes spéciaux ne feront pas l'objet de propositions de modification.

Au total, nos propositions conduisent à une hausse du déficit de l'État de 286 millions d'euros par rapport au texte initial, dont 161 millions d'euros de dépenses supplémentaires et 125 millions d'euros de pertes de recettes. Je précise que 60 % des dépenses supplémentaires résultent d'amendements déposés par le Gouvernement, en particulier au titre des dépenses de guichet.

En intégrant les rectifications demandées par le Gouvernement sur les prévisions de recettes, le solde budgétaire de l'État se dégradera de 418 millions d'euros par rapport au texte initial. Il appartiendra au Gouvernement de préciser en comptabilité nationale l'effet en comptabilité nationale de ces évolutions lorsqu'il actualisera l'article liminaire. Le compromis proposé permet de ne pas creuser le déficit au-delà de 5,4 points de PIB.

EXAMEN DES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION

Article liminaire

L'article liminaire est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1er

Mme Florence Blatrix Contat, sénatrice. – Le Sénat avait relevé le plafond du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), estimant que la prévision initiale du Gouvernement se situait en deçà des besoins liés notamment à l'immobilier et à la formation.

Le Sénat a également voté, me semble-t-il, un relèvement du plafond du Centre national de la musique (CNM) à hauteur de 4 millions d'euros. Ces amendements ont-ils été retenus ?

Mme Christine Lavarde, rapporteure pour le Sénat. – Concernant l'amendement relatif au CNFPT, le ministre de la fonction publique a confirmé que cet organisme n'aurait pas de difficultés jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, sachant le niveau des plafonds en 2025 et 2026, il en a déjà été tenu compte pour 2027.

Concernant le CNM, tout opérateur souhaite voir ses crédits augmenter. Ici, en l'occurrence, il s'agirait d'un effet d'aubaine lié aux recettes exceptionnelles des concerts de Céline Dion. Au-delà de cet effet, il convient de s'interroger sur les dépenses engagées par ailleurs.

M. Denis Masséglia, député. – Je remercie les rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale pour la qualité des travaux réalisés et les propositions formulées.

Je partage l'avis de Mme Blatrix Contat concernant le CNM. Le secteur se taxe lui-même, à hauteur de 3,5 % du prix des billets. Si nous faisons un calcul rapide, pour 16 concerts de Céline Dion, avec 30 000 spectateurs et un billet moyen à 250 euros, nous parvenons à un peu plus de 100 millions d'euros, soit 4 millions d'euros de taxe. Je rappelle que 60 % de ces montants relèvent du droit de tirage, qui consiste en un reversement au secteur ; cela pourrait donc causer des difficultés au CNM pour financer ses propres missions.

Certes, les caisses sont vides et chaque euro compte, mais il s'agit d'une taxe affectée sectorielle. Je souhaite trouver un compromis visant à relever le plafond de 58 millions à 62 millions d'euros. Tel est le sens de ma proposition de rédaction. Pour rappel, le Sénat s'est prononcé en faveur de cette hausse de plafond, ainsi que la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il me semble par conséquent qu'une majorité se dégage au sein du Parlement en faveur d'une telle évolution.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – L'amendement de M. Masséglia a été adopté en commission, mais rejeté en séance plénière. À ce titre, j'émets un avis défavorable.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'avais soutenu cet amendement en commission ; je le soutiendrai donc ici.

La proposition de rédaction de M. Denis Masséglia n'est pas adoptée.

L'article 1er est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 2

L'article 2 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 3

L'article 3 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 4

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Nous allons examiner plus particulièrement les missions ayant fait l'objet d'un compromis entre les rapporteurs ou sur lesquelles portent des propositions de rédaction. Pour les autres, ce sont les crédits tels que proposés dans le texte initial du Gouvernement.

MISSION « AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORET ET AFFAIRES RURALES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « COHESION DES TERRITOIRES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Cohésion des territoires », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « CREDITS NON REPARTIS »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Crédits non répartis », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE DURABLES »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – La proposition de rédaction que je vous propose vise à abonder le fonds vert pour deux raisons liées à l'adaptation des établissements d'enseignement secondaire aux conséquences du changement climatique. D'une part, il s'agit de répondre aux revendications du mouvement lycéen et étudiant ; et d'autre part, il est nécessaire d'adapter un certain nombre d'établissements afin que nos enfants puissent suivre leurs cours dans des conditions plus favorables, en prévoyant notamment des dispositifs de rafraîchissement ou d'isolation.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Il s'agit, en effet, d'un sujet important. Il me semble toutefois que ces mesures peuvent être inscrites dans le cadre d'un projet de loi de finances (PLF) pour 2027. J'émets un avis défavorable.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'ai mené, à l'Assemblée nationale, une mission d'information flash sur le coût des canicules, incendies et sécheresses. J'entends l'avis de Philippe Juvin, le problème étant que l'on ne trouve aucune trace de ces mesures dans le PLF. Je m'interroge sur la possibilité que ces modifications puissent intervenir dès l'année prochaine ; c'est la raison pour laquelle je présente cette proposition de rédaction dans le cadre du PLFG.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel n'est pas adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

MISSION « ECONOMIE »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Économie », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « GESTION DES FINANCES PUBLIQUES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Gestion des finances publiques », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « OUTRE-MER »

M. Michel Canévet, sénateur. – Un amendement adopté par le Sénat visait à conforter l'engagement pris par le Premier ministre avec la délégation de Nouvelle-Calédonie d'octroyer 61 millions d'euros dans le cadre du PLFG pour 2026 ; je déplore son absence dans le compromis.

M. Christian Baptiste, député. – Comme vous l'avez évoqué, les AE de la mission ont diminué ces deux dernières années. Le montant proposé par les rapporteurs de 50 millions est très insuffisant ; je propose de le porter à 85 millions d'euros. Si ce crédit est notifié avant la fin de l'année 2026, près de 4 000 logements pourront en bénéficier.

M. Pascal Savoldelli, sénateur. – Au Sénat, des amendements identiques ont été déposés par deux groupes différents n'ayant pas le même avis sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Le 3 septembre dernier, le Gouvernement avait annoncé une enveloppe de 61 millions d'euros pour la Nouvelle-Calédonie, soit 11 millions d'euros pour finir l'année et 50 millions d'euros pour 2027.

Le budget sera décidé dans les prochaines semaines. Il convient de mettre le Gouvernement devant ses responsabilités ; un engagement pris doit être tenu. Cela s'ajouterait à environ 1,6 milliard d'euros de prêts déjà garantis par l'État. Il doit être possible de passer d'une avance à une subvention ; ce serait faire preuve d'esprit de responsabilité.

M. Denis Masséglia, député. – J'ai déposé une proposition de rédaction visant à accompagner Wallis-et-Futuna dans l'installation d'un câble sous-marin. J'observe cependant que les rapporteurs proposent 300 000 euros pour les jeux du Pacifique. Il s'agit d'une belle avancée, qui répond aux besoins formulés par mon collègue député Mikaele Seo. En responsabilité, pour éviter une augmentation du déficit, je retire ma proposition de rédaction.

La proposition de rédaction de M. Denis Masséglia est retirée.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – L'amendement de M. Xowie, évoqué par M. Savoldelli, prévoit une subvention, et non un prêt. J'ai reçu une demande identique de M. Tjibaou. Je soutiens cette proposition, tout en m'interrogeant sur la manière dont elle peut se concrétiser.

Mme Christine Lavarde, rapporteure pour le Sénat. – Nous avons discuté de cette question de la Nouvelle-Calédonie pendant nos travaux. Je note une incompréhension concernant la modalité de versement de ces 61 millions d'euros effectivement promis au mois de septembre dernier. La question est de savoir s'il s'agit d'une subvention ou d'une avance remboursable. Tant que cette modalité de versement n'est pas clarifiée, il est difficile d'identifier le bon vecteur. Une avance remboursable est conditionnée à la mise en œuvre de réformes qui, à ce stade, n'ont pas été réalisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. J'ignore si le rapporteur Juvin dispose d'autres informations.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Le soutien de 61 millions d'euros est prévu par le Gouvernement sous forme d'avance remboursable, et non de subvention, dans le cadre de l'accord politique. Les crédits sont inscrits dans la mission « Outre-mer ». Dès lors, je ne vois pas l'intérêt d'inscrire des crédits supplémentaires dans le PLFG.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Je note que le groupe de contact transpartisan à l'Assemblée nationale s'est prononcé en faveur d'une subvention. Si je comprends bien le rapporteur du Sénat, il ne s'agit pas d'une opposition de principe, d'autant que l'amendement a été adopté. Le rapporteur de l'Assemblée nationale donne, de son côté, une autre réponse. Il s'agit de clarifier cette situation, car il y a urgence.

M. Vincent Capo-Canellas, sénateur. – Mon collègue Georges Naturel a en effet déposé un amendement sur ce sujet, que le Sénat a adopté. Ces crédits sont indispensables pour assurer le financement du régime d'assurance maladie et le versement des pensions de retraite en décembre et janvier, dans l'attente du PLF pour 2027. Selon les informations communiquées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État lui a transmis un projet de convention prévoyant le versement de ces 61 millions d'euros sous forme d'avance remboursable. Même si le remboursement est différé à 2028, cette avance porte néanmoins intérêt au taux des titres d'État de maturité équivalente majoré de 5 points de base. En résumé, cela ne me paraît pas la solution la plus confortable.

M. Jean-Paul Mattei, député. – D'un point de budgétaire, une subvention n'a rien à voir avec une avance remboursable. Nous nous inscrivions dans une réflexion globale par rapport à la Nouvelle-Calédonie. En passant de l'une à l'autre, nous changerions la nature du vecteur, et je n'y suis pas favorable.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Pour lever toute ambiguïté, Christine Lavarde et moi-même disons exactement la même chose. Il ne s'agit pas d'une ouverture de crédits ; ces derniers sont bien inscrits dans la mission.

La seule question est de savoir s'il s'agit d'une avance remboursable ou d'une subvention. L'accord politique prévoit une avance remboursable. Or, par cet amendement, un certain nombre de parlementaires souhaitent transformer l'avance remboursable en subvention. Comme l'indique M. Mattei, cela change la nature de l'équilibre général. C'est pour cette raison que nous n'avons pas retenu cet amendement, aussi intéressant et légitime soit-il, dans notre compromis.

M. Pascal Savoldelli, sénateur. – Nous savons bien la différence entre un prêt d'avance et une subvention. Ne nous trompons pas de débat, je souhaite simplement que le Gouvernement tienne les engagements qu'il prend ! J'ai sous les yeux le communiqué de presse du Premier ministre du 3 septembre dernier. Celui-ci mentionne une enveloppe de 11 millions d'euros

dans le cadre du PLFG pour 2026 destinée à couvrir les besoins de la fin de l'année, puis une enveloppe de 50 millions d'euros pour entamer l'exercice 2027, qui seront débloqués grâce à ce même texte. En tant que parlementaire, j'estime être le garant du respect des engagements pris par le Gouvernement.

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Je suis saisi de deux propositions de rédaction. La première, déposée par Mme Estelle Mercier et M. Christian Baptiste, concerne les 85 millions d'euros déjà évoqués pour le logement. La proposition de rédaction n° 2 est une proposition de repli à 70 millions d'euros.

M. Christian Baptiste, député. – Les AE de la LBU pour le logement social dans nos territoires ont fortement diminué ces deux dernières années. Près de 55 % de ces AE n'ont pas été notifiés dans un premier temps, puis ont été annulés. Nous demandons 85 millions d'euros, ce qui permettrait de traiter 3 952 dossiers et d'engager 776 millions d'euros de travaux. Comme je l'ai garanti à Bercy, dès lors que ces AE seront prises en considération dans le PLFG, et surtout qu'elles seront notifiées d'ici la fin du mois novembre ou le début du mois de décembre, les opérateurs pourront traiter ces dossiers et répondre ainsi à une attente pressante.

Nous savons que les entreprises de bâtiment et travaux publics (BTP) sont en crise dans nos territoires. Aujourd'hui, même la Guadeloupe est bloquée en raison de ces difficultés. Les entreprises ont besoin de cet engagement de l'État.

La seconde proposition de rédaction prévoit 70 millions d'euros, c'est vraiment un minimum, car le besoin réel est estimé à 85 millions d'euros.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Avec Christine Lavarde, nous avons fait une proposition de compromis à hauteur de 50 millions d'euros. Je suis ouvert à l'idée d'un accord politique sur votre amendement de repli à 70 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, rapporteure pour le Sénat. – Avec Philippe Juvin, nous avons constaté une forte diminution des AE de la mission « Outre-mer » en 2026 comme en 2027. Nous avons entendu les propos de nos différents collègues ultramarins, indiquant que des projets de logement peuvent se trouver rapidement engagés dès lors que des AE seraient débloquées. Nous avions retenu la somme de 50 millions d'euros, mais j'entends que la CMP pourrait retenir les 70 millions d'euros proposés par M. Baptiste.

La proposition de rédaction nº 1 de Mme Estelle Mercier et de M. Christian Baptiste n'est pas adoptée.

La proposition de rédaction nº 2 de Mme Estelle Mercier et de M. Christian Baptiste est adoptée.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Afin que nous tranchions par le vote le débat abordé précédemment sur la question d'une subvention ou d'une avance, je souhaite reprendre pour la CMP les amendements de M. Xowie et de M. Naturel. Ceux-ci ne changent pas les sommes, mais précisent qu'il s'agit d'une subvention et non d'une avance remboursable.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel est adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi modifiés, les crédits de la mission « Outre-mer ».

MISSION « RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'ai déposé cinq propositions de rédaction sur cette mission. Face aux revendications des lycéens et des étudiants, le Gouvernement a d'abord envisagé d'introduire les mesures annoncées dans le projet de loi de finances pour 2027, avant d'évoquer un projet de loi de finances rectificative. Pour ma part, je propose de les financer dans le PLFG, en procédant à des reports de crédits une fois le PLF adopté.

Les propositions de rédaction de M. Éric Coquerel ne sont pas adoptées.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

MISSION « REGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – La mesure que je vais vous présenter au travers de ma proposition de rédaction a jusqu'à présent toujours été adoptée. Vous le savez, les personnels soignants des centres municipaux de santé demeurent les grands oubliés du Ségur de la santé. Voilà quatre ans, j'avais obtenu du Premier ministre Gabriel Attal la création d'une dotation spécifique et fléchée à destination des communes dotées d'un centre municipal de santé, afin de permettre au personnel soignant de percevoir, lui aussi, la revalorisation salariale. Le décret de répartition pour 2025 vient d'être publié, cette dotation devrait être prochainement versée à toutes les communes concernées. J'avais espéré un mécanisme pérenne, mais comme rien n'a été fait, je souhaite la reconduction de cette compensation à hauteur de 8 millions d'euros pour la dernière année du mandat présidentiel.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cette proposition de rédaction n'entre pas dans le champ du compromis auquel sont parvenus les deux rapporteurs. Toutefois, à titre personnel, et en tant que médecin, je la soutiendrai, car cet oubli risque de mettre en difficulté les dispensaires municipaux face aux autres établissements de santé.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel est adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi modifiés, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

MISSION « SECURITES »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Ma proposition de rédaction, visant à ouvrir 6 millions d'euros à cette mission, est issue des conclusions de la mission flash que j'ai conduite. L'an dernier, un A400M a été utilisé pour lutter contre les incendies de forêt en Gironde, mais Airbus a dû recourir à un kit de largage espagnol. Airbus demande donc à l'État une commande de deux kits de largage au moins avant la fin de l'année. Alors que le Premier ministre et le ministre Nunez, que j'avais alertés, m'avaient assuré qu'une commande allait être passée, Airbus m'a indiqué que le dossier était toujours au stade des discussions. C'est pourquoi je propose d'inscrire dès à présent ces crédits dans le PLFG pour être certain que la commande sera passée d'ici à la fin de l'année.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel n'est pas adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Sécurités ».

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Eu égard à l'adoption des propositions de rédaction, je vous propose de réserver le vote de l'article 5.

Le vote de l'article 5 est réservé.

Article 6

L'article 6 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 7

L'article 7 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 8

L'article 8 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 9

L'article 9 est adopté dans la rédaction du Sénat.

La réunion, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h20.

Article 5 (précédemment réservé)

L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026.

TABLEAU COMPARATIF

Consultable uniquement au format pdf